

Free

**CHAQUE MINUTE, UN NOUVEAU FREENAUTE (OU PRESQUE)**

C'est aujourd'hui qu'ont été dévoilé les chiffres d'Iliad/Free pour l'ensemble de l'année 2008. Si l'ensemble des objectifs fixés ont été atteints, et pour certains dépassés, un important ralentissement des recrutements s'est fait ressentir.

Sauf que cette année, un événement majeur a su donner aux chiffres, de biens meilleures couleurs. Avec le rachat d'Alice à Telecom Italia, ce sont fin 2008, 836 000 nouveaux abonnés qui sont venus rejoindre les rangs et qui au final permet à Iliad, de conforter sa place de premier FAI alternatif, derrière l'opérateur historique.

Fin 2008, Free et Alice possédaient à eux deux, 4 225 000 abonnés, soit une progression de 1,3 millions par rapport à fin 2007. En isolant les seuls Freenautes, 485 000 nouveaux abonnés sont venus rejoindre la communauté sur l'année 2008, soit environ 1 330 nouveaux Freenautes par jour, ou encore plus de 55 par heure...

Concernant le chiffre d'affaires, il s'établit pour 2008, à 1 565 millions d'euros, pour ne pas dire plus d'un milliard et demi. Une augmentation de 29% par rapport à 2007, ce chiffre étant la somme des activités de Free et de celles d'Alice, avec pour la belle blonde, un chiffre d'affaires annuel amputé des huit premiers mois de l'année (les résultats d'Alice n'ayant été comptabilisé qu'à partir de fin août).

Quant aux services à valeur ajoutée (packs TV, VOD, Service Plus, Multi TV, ...), ils représentent désormais pas moins du quart du chiffre d'affaires de Free, à plus de 350 millions d'euros !

Cette valeur ajoutée porte à presque 37 euros hors taxes le fameux ARPU (grosso modo, la facture moyenne d'un Freenaute). L'ARPU des Aliciens s'établit lui à 32 euros hors taxes. L'objectif qui était de l'élever à plus de 30 euros est donc atteint.

D'autres objectif ont également été atteint. Celui des 3,25 millions d'abonnés Free avec au final presque 3,4 et celui du taux de dégroupage, avec comme objectif, 84%, dépassé de 1,6 points à 85,6.

Concernant les objectifs futurs, Iliad confirme celui de disposer de 5 millions d'abonnés en 2011, et d'une couverture de 4 millions de foyers en FTTH en 2012. Iliad compte également poursuivre le développement des services à valeur ajoutée, en lançant durant l'année 2009, de nouveaux services innovants (des jeux ? quels jeux ?).

Enfin chose étonnante, Iliad affirme avoir noué un partenariat avec Chiligaming, opérateur de jeu en ligne, déjà présent dans plus de 30 pays. A noter que le secteur, actuellement en situation de monopole avec seulement PMU et la Française des Jeux comme acteurs, devrait s'ouvrir à la concurrence d'ici la fin de l'année. Une fois cette ouverture effectuée, Free détiendra l'exclusivité de l'offre Chiligaming et percevra un pourcentage de l'offre faite aux internautes. En échange, Chiligaming profitera du partenariat pour mieux définir la stratégie marketing des futurs produits.

Le communiqué de presse est disponible ici : [http://iliad.fr/finances/2009/CP\\_120209.pdf](http://iliad.fr/finances/2009/CP_120209.pdf)

Télévision

**CANAL + ORANGE = PLAINTE (ENFIN)**

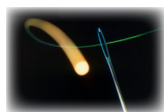
Le PDG de Canal+ Bertrand Meheut attaque enfin l'opérateur Orange devant l'Autorité de la Concurrence. En cause, et ce n'est guère une surprise, les chaînes exclusives de l'opérateur historique. La plainte a été déposée conjointement avec SFR, qui appartient à la même maison mère, Vivendi. Pour Bertrand Meheut, pas de doute, avec ses chaînes Orange Foot et Orange Cinéma Séries, le FAI a bel et bien recours à de la vente liée.

Le mois dernier, Bercy demandait déjà à l'ancienne autorité (le Conseil de la Concurrence) d'étudier le cas d'Orange et de ses exclusivités. De son côté, l'opérateur historique a déjà attaqué Canal+ pour la diffusion de certaines chaînes de télévision exclusives. A cette attaque, le PDG du groupe répond que ses «offres sont accessibles sur tous les réseaux et chez tous les opérateurs», contrairement finalement aux chaînes d'Orange, qui ne sont disponibles qu'à ses propres abonnés.

Free qui avait été un des premiers à dénoncer cette vente subordonnée, ne s'est pas joint à cette action. Rappelons que la législation française interdit explicitement la vente liée d'un service avec un autre produit (service ou bien). A suivre !

Source : **La Tribune**

Fibre optique

**COCORICO POUR LE DÉPLOIEMENT (PAS POUR LE NOMBRE D'ABONNÉS)**

L'Idate vient de publier un rapport sur le déploiement et le nombre d'abonnés à la fibre optique en Europe. Si la France arrive en tête du classement concernant le nombre de foyers raccordables, avec près de 4,5 millions de foyers, elle n'arrive paradoxalement qu'à la troisième place en terme d'abonnés avec moins de 200 000 français surfant en Très Haut Débit.

En nombre de part, c'est un peu plus de 4% des français éligibles qui sont finalement abonnés à une offre. C'est peu comparé aux 44% de suédois ou 60% de norvégiens. Ce taux amène même la France au dernier rang des pays européens. Un rapport qui devrait longuement faire réfléchir l'ARCEP car il est sûr que ce grand écart est en partie du au manque de réglementation vis-à-vis de la mutualisation du réseau... On espère qu'une fois ce manque comblé, la France rattrapera ses voisins européens...

Source : <http://www.idate.fr/pages/index.php?anneedem=2009&rubrique=news&idr=20&idl=6&idp=570>

Au format PDF, cette newsletter est cliquable. Les mots en gras cachent des liens hypertextes. Passez la main Acrobat Reader sur l'un de ces mots, un W apparaît. Cliquez. Vous êtes sur Internet :-)

Toutes les marques de commerce, marques de service, logos et autres marques qui pourraient apparaître dans cette newsletter appartiennent à leurs propriétaires respectifs.